

Conseil Parisien de la Jeunesse

Recommandations relatives aux Violences Sexistes et Sexuelles en milieux festifs et nocturnes

Décembre 2022

LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à l'article 7 de la délibération (2021 DJS 129), peut s'autosaisir d'un ou plusieurs sujets, a choisi de travailler sur le sujet des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS), notamment auprès du public jeune et dans les milieux festifs et nocturnes :

- suite à la rencontre avec l'Observatoire Étudiant des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur, le 19 mai 2022 ;
- suite à la rencontre avec le Bureau de la Vie Étudiante de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, le 23 mai 2022 ;
- suite à la rencontre avec Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, lors de la séance plénière du CPJ du 1^{er} juillet 2022 ;
- suite à la rencontre avec le Service Égalité Intégration Inclusion de la Direction de la Démocratie des Citoyen-ne-s et des Territoires, le 5 juillet 2022 ;
- suite à la rencontre avec l'association Consentis, le 12 juillet 2022 ;
- Suite à la rencontre avec des gestionnaires d'établissements de nuit ou de festivals, membres du Conseil parisien de la Nuit, le 15 décembre 2022 ;
- suite aux différentes réunions des membres du CPJ ;

FORMULE LES PROPOSITIONS SUIVANTES :

Lors de ses travaux, le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a d'abord considéré la problématique des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) dans les lycées et les universités. Pour se rapprocher au mieux des domaines de compétences de la Ville de Paris, le CPJ a finalement orienté ses réflexions sur les publics jeunes et étudiants, notamment dans les milieux festifs et nocturnes.

Suite aux différentes rencontres organisées avec les services de l'administration parisienne et des acteur-ric-e-s associatif-ve-s, et fort des expériences personnelles de ses membres, le CPJ formule différentes propositions visant à prévenir les VSS dans les milieux festifs et nocturnes et à développer l'éducation à la vie sexuelle et affective.

I – Prévenir les Violences Sexistes et Sexuelles en milieu festif et nocturne

1 – Dans les festivals

Les membres du CPJ notent que des dispositifs de sécurité et de prévention sont mis en place dans les festivals parisiens avec la Protection Civile, les pompier-ère-s, etc., mais que la prévention sur les VSS mériterait d'être davantage développée. À cet égard, les membres du CPJ proposent :

- de mettre en place des stands distribuant des kits avec par exemple des protège verres et des sifflets d'alerte comme cela est fait au festival Garorock en Gironde ;

La charge de la lutte contre les VSS ne doit cependant pas s'appuyer uniquement sur la prudence des potentielles victimes. Aussi les membres du CPJ proposent :

- de développer, en parallèle, des campagnes de sensibilisation, de préférence au ton bienveillant (par exemple avec de l'humour), rappelant notamment les sanctions encourues lors de soumissions chimiques¹ et appelant à s'assurer du bien-être des un·e·s et des autres ;
- de former des référent·e·s VSS spécialisé·e·s dans la prise en charge de ces questions ;
- de sensibiliser les artistes à ce sujet afin qu'elle·il·s utilisent leur notoriété pour rappeler la notion de consentement et prévenir les violences qui pourraient avoir lieu dans les événements auxquels ils·elles se produisent.

Afin que les festivals organisés sur le territoire parisien deviennent des lieux « safe », les membres du CPJ proposent que la Ville de Paris :

- en concertation avec les acteur·rice·s de la lutte contre les VSS, établisse une charte VSS ou actualise et développe l'axe VSS dans la charte *Fêtez Clairs* dont le respect par les organisateur·rice·s de festivals conditionne la tenue de leurs événements ;
- mette en place une commission, pilotée par la Ville et par des associations extérieures, pour contrôler le respect des chartes ;
- vérifie la mise en application des chartes sur la prévention des VSS par les organisations recevant des subventions de la Ville ;
- fasse un suivi et un contrôle poussés lors des événements subventionnés par la Ville et d'ajouter une évaluation des actions contre les VSS dans le bilan à produire une fois l'évènement réalisé ;
- valorise les acteur·rice·s qui respectent les chartes. Les membres du CPJ saluent en ce sens la carte des établissements de nuit responsables accessible sur Paris.fr.

2 – Dans les lieux festifs

L'année 2022 a vu une recrudescence de faits de jeunes femmes droguées dans les bars et boîtes de nuit, par soumission chimique dans les verres par exemple, mais aussi de piqûres qui ajoutent de l'insécurité dans les lieux festifs. Pour que les personnes se sentent en sécurité dans les lieux de fête et qu'elles puissent être soutenues lorsqu'elles seraient victimes, les membres du CPJ proposent que la Ville de Paris:

- incite les boîtes de nuits et bars à intensifier le contrôle à leurs entrées ;
- mette en place des médiateur·rice·s formé·e·s dans les établissements festifs pour prévenir de situations à risques comme la forte alcoolisation, ou réagir face à des comportements suspects notamment sur les VSS, mais aussi accueillir les victimes ;
- forme les personnel·le·s de lieux festifs en augmentant le recours et le financement aux associations existantes proposant ces formations. La formation des agent·e·s de sécurité doit notamment être appuyée auprès des prestataires intervenant dans les établissements de nuit ;
- augmente la présence d'affiches et de flyers de préventions des comportements violents et problématiques dans les toilettes (femmes comme hommes) des bars et boîtes de nuit. Les membres du CPJ précisent que les supports devraient mettre en avant les bonnes pratiques en question de consentement plutôt que pointer les mauvaises ;
- déploie des personnes référentes, à travers la Direction de la Police Municipale et de la Prévention, dans les rues des quartiers où les lieux festifs sont les plus concentrés et de former ces référent·e·s en continu sur les VSS ;
- soutienne les démarches de labélisation pour des établissements qui mettraient en place toute une série de mesure pour lutter contre les VSS et protéger les victimes en leur sein.

Les membres du CPJ précisent qu'il est de l'intérêt commun des gestionnaires et des usager·ère·s des lieux festifs, dans une vision à long terme, de traiter efficacement la question des VSS : d'une part, un lieu « safe » est plus attractif pour les usager·ère·s qui s'y sentiront en sécurité et pourront profiter de la fête et d'autre part, le bouche à oreille améliorera la notoriété et la fréquentation d'un établissement « safe ».

¹ Selon l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, la soumission chimique est définie comme l'administration à des fins criminelles (viols) ou délictuelles (violences, vols) de substances psychoactives à l'insu de la victime ou sous la menace. Une consommation volontaire n'est pas considérée comme une soumission chimique. "L'administration" peut recouvrir divers procédés tels qu'ingestion, inhalation, inoculation

3 – Dans la rue

Les membres du CPJ considèrent que l'espace public et les transports en commun peuvent être des lieux à risque, surtout la nuit, pour les femmes notamment. Les membres du CPJ proposent que la Ville de Paris :

- promeuve les dispositifs de descente à la demande, actuellement expérimenté par Île-de-France Mobilité suite au décret n° 2020-1276 du 19 octobre 2020, permettant aux passager·ère·s de descendre au plus proche de chez soi la nuit ;
- diffuse des annonces sonores avertissant des risques de comportements violents dans le métro, comme cela est fait pour les pickpockets, incitant les passager·ère·s à réagir ;
- utilise les espaces publicitaires dans la rue et les transports pour diffuser des affiches de prévention, axant la communication sur les comportements à adopter ;
- amplifie les formations de la Police municipale au premier accueil des victimes de Violences Sexistes et Sexuelles, en rajoutant notamment des formations continues. Et dans une autre mesure, de proposer ces formations à tou·te·s les agent·e·s de la Ville recevant du public.

D'après des questionnaires d'établissements de nuit rencontrés par le CPJ, certaines victimes ne se saisissent pas des moyens mis à leur disposition par manque de confiance envers les personnes chargées de les aider. Les membres du CPJ relèvent ainsi que rétablir un lien de confiance entre les victimes et les institutions doit être une priorité afin de libérer davantage la parole des victimes et leur prise en charge. Des efforts et des avancés sont faites en ce sens et doivent être poursuivis.

II – Développer l'éducation à la vie sexuelle et affective

Les membres du CPJ relèvent un manque de moyens alloués à l'éducation à la vie sexuelle et affective. Les membres du CPJ proposent que la Ville de Paris :

- veille à ce que dans les formations dispensées dans le cadre du BAFA Citoyen, le sujet des VSS et de leur prévention soit présent ;
- promeuve des films sur le sujet des VSS dans le cadre scolaire et periscolaire à travers la Mission Cinéma de la Direction des Affaires Culturelles ;
- crée une série de vidéos de prévention à diffuser auprès des jeunes. Les membres du CPJ réitèrent pour cela leurs recommandations de Juillet 2021 relatives à la lutte contre le sexisme² ;
- diffuse des campagnes de sensibilisation à la pré-prostitution et ses risques au sein des équipements jeunesse de la Ville. Un point d'attention particulier pourra être porté sur les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- mette davantage en avant des dispositifs comme #SafeProf³ au sein des établissements supérieurs de la Ville de Paris et en propose la distribution du baromètre aux établissements nationaux.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse espèrent que ces propositions trouveront écho à la Ville de Paris, et aux acteur·rice·s de la société civile sur les questions de violences sexistes et sexuelles et des milieux festifs et qu'elles pourront éclairer les réflexions et décisions des élu·e·s et le travail des services parisiens. Ils-elles restent à leur disposition pour échanger et avancer dans la réflexion, notamment avec le Conseil Parisien de la Nuit.

² Voir également la campagne « On Sexprime » portée par Santé Publique France : <https://www.onsexprime.fr/>

³ Safeprof est un outil pour lutter contre les violences entre étudiantes et enseignants développé par Nous Toutes Upec avec le soutien de la Ville de Paris : <https://noustoutesupec.com/safeprof/>